

OceanoScientific

Siège social : Maison des Océans – 195 rue Saint Jacques – 75005 Paris
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

OceanoScientific

Siège social : Maison des Océans – 195 rue Saint Jacques – 75005 Paris
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux Membres de l'Association OceanoScientific,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OceanoScientific relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment les restrictions de déplacement et le travail à distance, induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Elles ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Le commissaire aux comptes

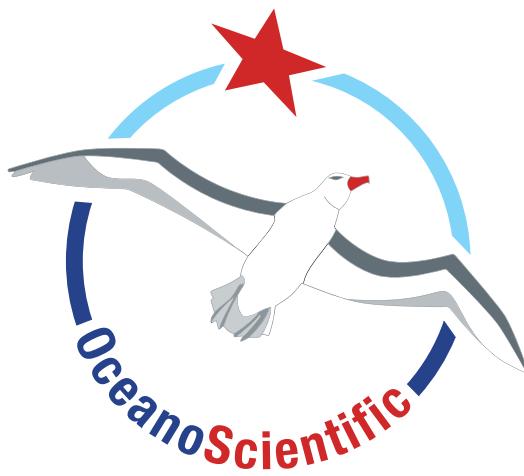
RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Paul-Evariste VAILLANT

Associé



Exercice 2019 - 2020

Comptes annuels

1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020

Association Loi 1901
d'intérêt général à but non lucratif

Siren : 828 196 220
Code APE : 9499Z

Président : Yvan Griboval

OceanoScientific

Exercice 2019-2020 clos le 30 juin 2020



COMPTES ANNUELS

ACTIF

En Euros	Exercice au 30/06/2020			Au 30/06/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 158,50	10 260,00	14 898,50	22 308,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 784,38	3 826,98	1 957,40	3 885,53
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00		500,00	
Total Actif Immobilisé	31 442,88	14 086,98	17 355,90	26 194,03
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 716,77		2 716,77	3 462,36
Clients et comptes rattachés			-	1 566,74
Autres créances			7 456,92	23 635,74
Valeurs mobilières de placement			136,40	245,85
Banque	7 456,92		15 000,00	
Caisse	136,40			
Produits à recevoir				
Total Actif circulant	10 310,09	-	25 310,09	28 910,69
Total Actif	41 752,97	14 086,98	42 665,99	55 104,72

PASSIF

PASSIF	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Report à nouveau	48 246,96	21 336,47
Réserves		
Résultat de l'exercice	- 6 006,62	26 910,49
Total Capitaux propres	42 240,34	48 246,96
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total provisions	-	-
FONDS DÉDIES		
Total Fonds dédiés	-	-
DETTES		
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs	425,65	6 857,76
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total Dettes	425,65	6 857,76
Total Passif	42 665,99	55 104,72



COMPTE DE RÉSULTAT

En Euros	2019-2020 (au 30 juin)	2018-2019 (au 30 juin)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises		50,00
Produits des activités annexes		13,50
Production stockée et immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	15 000,00	15 000,00
Autres produits de gestion courante	65 586,13	81 755,14
- Cotisation	60,00	600,00
- Dons	65 505,60	79 046,40
- Produits divers de gestion courante	20,53	2 108,74
Reprises sur amortissements et provisions		-
Transfert de charges	-	-
Total Produits d'Exploitation	80 586,13	96 818,64
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats matières premières et marchandises		
Variation de stocks	745,59	657,99
Autres achats et charges externes	75 957,01	63 428,48
Impôts et taxes	-	-
Charges de personnel		
Autres charges courantes	786,17	1 222,54
Dotations aux amortissements et provisions	9 128,13	4 609,09
Total Charges d'Exploitation	86 616,90	69 918,10
RÉSULTAT d'EXPLOITATION	- 6 030,77	26 900,54
Produits financiers	24,15	9,95
Charges financières	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	24,15	9,95
RÉSULTAT COURANT	- 6 006,62	26 910,49
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	-	-
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	-	-
RÉSULTAT de l'EXERCICE	- 6 006,62	26 910,49

ANNEXES AUX COMPTES

Le total du bilan avant répartition des résultats de l'exercice s'élève à 42 665,99 euros.

Le total des produits d'exploitation se monte à 80 586,13 euros et le résultat de l'exercice affiche un solde négatif de 6 006,62 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Un des éléments marquants de l'exercice a été bien évidemment la pandémie de Covid-19 qui a fortement perturbé les opérations de sensibilisation et d'organisation de conférences. De surcroit l'*Expédition OceanoScientific Contaminants Méditerranée* qui était programmée pour un départ au mois de mars, a ensuite été décalée au mois de juin pour finalement être menée au mois d'octobre au départ de Monaco. De ce fait, l'activité de l'exercice a été très ralentie. Bien qu'il y ait eu des décalages dans la mise en œuvre des *Expéditions OceanoScientific*, la pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

1. MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général (règlement ANC N°2016-07).

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Immobilisations



Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



1.4 Amortissements des immobilisations

Il est fait application des règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Intitulé	Durée d'amortissement
Logiciels	1 à 3 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	25 368,50			25 158,50
Immobilisations corporelles	5 784,38			5 784,38
Immobilisations financières	-	500,00		500,00
Total	31 152,88	500,00	210,00	31 442,88



4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 060,00	7 200,00	-	10 260,00
Immobilisations corporelles	1 898,85	1 928,13	-	3 826,98
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	4 958,85	9 128,13	-	14 086,98

5. TABLEAU DES PROVISIONS

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

6. TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS

Fonds dédiés	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
Sur dons manuels	-	-	-	-
Total	-	-	-	-



7. ÉCHEANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Échéances - d'1 an	Échéances + d'1 an	Dettes	Montant Brut	Échéances - d'1 an	Échéances + d'1 an
Autres immos financières	-	-	-	Emprunts	-	-	-
Clients				Fournisseurs	425,65	425,65	-
Autres créances	-	-	-	Dettes fiscales et sociales	-	-	-
				Autres dettes	-	-	-
Total	-	-	-	Total	425,65	425,65	

8. FONDS ASSOCIATIFS

Fonds associatifs	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	21 336,47	26 910,49		48 246,96
Résultat de l'exercice	26 910,49	- 6 006,62	26 910,49	- 6 006,62
Total	48 246,96	20 903,87	26 910,49	42 240,34

9. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2019-20. Elles concernent essentiellement le bénévolat des membres fondateurs et adhérents, présents aux fréquentes réunions organisées par l'association.